Hes·so

Bachelor of Science en Ergothérapie
Bachelor of Science en Nutrition et diététique
Bachelor of Science en Ostéopathie
Bachelor of Science en Physiothérapie
Bachelor of Science de Sage-femme

DOCUMENT DE REFERENCE SUR LA PROCEDURE DE REGULATION 2026 A DESTINATION DES CANDIDAT-ES

DOMAINE SANTE

Validé par le Conseil de domaine lors de sa séance du 13.11.2025



Table des matières

La régu	lation	3
Conte	nu et pondération des tests	3
Déroule	ement des tests de régulation en 2026	4
Date e	t modalité de la passation	4
Inform	nations et consentement	4
Matéri	el utilisé	4
Inform	nations et règles de passation des tests	5
Sanctio	ns en cas de non-respect des règles de passation des tests	5
Surve	illance des tests	5
Langue de passation des tests		
Demai	nde d'aménagement	6
Résultats et classement		6
Comm	nunication des résultats aux tests	7
A.	Vous êtes admis∙e dans une ou plusieurs filières	7
В.	Votre classement ne vous permet pas d'accéder à la filière souhaitée	7
Désiste	ment ou non-respect des délais	8
Tableau	ı de rappel des dates importantes	8
Prépara	ntion aux tests	8
Exem	oles de tests	9
Foire Au	ıx Questions	10
Référen	nces bibliographiques	11



IMPORTANT: Les informations contenues dans ce document cadre d'information concernent uniquement la régulation des admissions **du Domaine Santé** de la HES-SO. Les personnes inscrites dans une Haute Ecole du Domaine Travail social doivent prendre connaissance du document de référence spécifique à la régulation des admissions du Domaine Travail social.

La régulation

Dans le domaine Santé de la HES-SO, une procédure dite de « régulation » est mise en place lorsque le nombre de candidat·es est supérieur au nombre de places de formation pratique/stages disponibles au sein des institutions sanitaires.

En effet, une formation professionnalisante de qualité nécessite la possibilité pour chaque étudiant·e d'accéder aux terrains de la pratique professionnelle, au contact de patient·es, tout en disposant d'un encadrement adapté et compétent.

La présente information décrit les modalités et le déroulement de la procédure de régulation pour <u>les</u> filières de formation suivantes :

- Bachelor of Science HES-SO en Ergothérapie
- Bachelor of Science HES-SO en Nutrition et diététique
- Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie
- Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie
- Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme

La régulation concerne toutes les personnes admissibles à l'une des filières susmentionnées, quels que soient leur titre d'accès, leur parcours antérieur ou leur provenance. La procédure est la même pour toutes les hautes écoles de la HES-SO qui offrent ces filières :

- Haute école de santé Fribourg HEdS-FR
- Haute école de santé de Genève (HEdS Genève)
- HES-SO Valais-Wallis Haute Ecole de Santé HEdS
- HESAV Haute Ecole de Santé Vaud
- Haute école de santé Arc (HE-Arc Santé)

Contenu et pondération des tests

La régulation est réalisée au moyen de différents tests validés scientifiquement. Elle vise à sélectionner les candidat·es en établissant un classement sur la base des résultats obtenus à ces tests. Le fait d'être porteur d'un titre reconnu (+ éventuels compléments)¹ suffit à valider le bagage scolaire requis pour effectuer une formation bachelor à la HES-SO. En ce sens, les tests ne sont pas des examens d'admission ; il n'y a pas de réussite ou d'échec. Les résultats permettent uniquement de définir l'ordre d'accès des candidat·es en fonction du classement obtenu.

Les tests de régulation des admissions sont spécifiques au domaine Santé.

Les tests permettent une double évaluation psychométrique. Cette dernière se compose d'une batterie d'évaluations d'aptitudes cognitives (raisonnement abstrait, relations spatiales et la pensée critique) et d'un inventaire de mesure de prédispositions professionnelles nécessaires à l'entrée en formation dans le domaine Santé (sept styles professionnels). Le classement des candidat·es est réalisé à partir d'une note sur 20, constituée des scores obtenus aux styles professionnels et aux aptitudes intellectuelles. La pondération des tests met la catégorie de questions relatives aux styles professionnels sur le même niveau d'importance que les tests d'aptitudes intellectuelles permettant d'évaluer le raisonnement abstrait, les relations spatiales et la pensée critique. De ce fait, les tests d'aptitudes intellectuelles et les tests des styles professionnels compte pour 50% de la moyenne chacun.

¹ Cf. Règlements d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO



Déroulement des tests de régulation en 2026

IMPORTANT: À la suite de la période de dépôt de candidature, vous serez contacté·e par courrier électronique et postal. Dès lors, nous vous invitons à vérifier attentivement les adresses de courriel et d'habitation indiquées lors de votre/vos inscription·s. Les Hautes Écoles ne pourront être tenues responsables en cas de difficulté de contact en vue de la procédure d'admission.

Date et modalité de la passation

Les tests de régulation 2025 se dérouleront en ligne et à distance. La passation des tests de régulation aura lieu **du mardi 7 au vendredi 17 avril 2026**. Au cours du mois de mars 2026, <u>une convocation précisant la date et l'horaire</u> exacts de la passation des tests sera transmise <u>par courrier postal et courriel</u>. Cette convocation contiendra votre <u>N°Candidat</u>·e qui sera votre identifiant unique tout au long de la procédure de régulation. Il convient donc de le conserver précieusement car il vous permettra d'accéder aux tests. <u>La date et l'heure de passation ne pourront être modifiées</u>. Il est de votre responsabilité de vous libérer durant cette période.

À l'exception des demandes d'aménagements soutenues par un certificat médical, aucune autre modalité de passation ne sera mise en place par respect du principe d'équité.

Informations et consentement

Lors de votre inscription à la HES-SO, vous avez accepté que les données générées au cours de la passation des épreuves de régulation des admissions, notamment celles issues du processus de vérification de l'identité et d'identification des fraudes effectué au travers d'enregistrements audios et vidéos au cours des tests, soient utilisées par la HES-SO dans le respect de la législation sur la protection des données. Vous pouvez consulter la documentation d'information concernant la procédure des tests et la gestion des données générées au cours des tests à l'avance, sur la page internet dédiée aux tests de régulation : https://www.hes-so.ch/procedure-de-regulation-2026

Matériel utilisé

Le matériel informatique prérequis est décrit sur la page internet dédiée aux tests de régulation : https://www.hes-so.ch/procedure-de-regulation-2026. Il est de votre responsabilité de vérifier que votre matériel informatique est compatible/à jour avant les tests afin d'assurer des conditions de passation adaptées.

Les tests se déroulant à distance, il vous sera demandé de vous connecter à une plateforme du nom de ProctorExam (système de surveillance à distance) qui aura la charge de vérifier votre identité et d'assurer la surveillance du respect des règles de passation et du bon déroulement des tests. L'accès à la plateforme et aux tests se fera après votre acceptation des règles et conditions de passation. Il vous sera demandé préalablement de tester votre matériel informatique afin de vous garantir des conditions de passation adéquates. Vous recevrez des informations complémentaires sur cette étape avec votre convocation. Il est recommandé d'effectuer ces tests techniques sur le matériel informatique de passation dès que possible.



Informations et règles de passation des tests

- 1. Les tests se déroulent à distance, sur votre ordinateur, pour une durée maximale de 2 heures². La durée des tests débute au moment de votre connexion à la plateforme, mais il est impératif de se connecter à l'heure indiquée sur votre convocation. Une indication de temps et de progression seront affichées sur l'interface informatique. Vous aurez 30 minutes pour répondre à chaque série de tests. Les consignes et les questions d'entrainement ne sont pas prises en compte dans le chronomètre³.
- 2. Il est nécessaire de répondre à toutes les questions d'un test pour passer au suivant et aucun retour en arrière sur les questions effectuées ne pourra être fait. De fait, une fois votre passation terminée, il ne sera pas possible d'avoir manqué/oublié des questions.
- 3. Les tests de régulation sont des épreuves individuelles. Il est donc interdit de communiquer durant les tests, de se faire aider ou de produire un travail de groupe.
- 4. Excepté une seule feuille de brouillon vierge, votre convocation officielle ainsi qu'un crayon/stylo, aucun support, documentation (en ligne ou papier) n'est admis durant les tests. L'utilisation d'une calculatrice, de ciseaux ou d'un tableur est interdite durant les tests. Le découpage et le pliage de papier est également interdit.
- 5. Tout besoin de quitter sa place durant les tests devra être signalé au support technique et justifié.
- 6. Aucune session de rattrapage n'est organisée. En cas d'absence aux tests pour quelque motif que ce soit, vous devrez donc attendre la prochaine procédure de régulation l'année suivante pour vous représenter.
- 7. En cas d'absence non justifiée au plus tard 72h après la passation prévue aux tests de régulation, la tentative sera comptabilisée comme un échec.
- 8. En cas de désistement annoncé avant la passation prévue, la tentative n'est pas comptabilisée.

Sanctions en cas de non-respect des règles de passation des tests

En cas de non-respect des règles de passation, les Hautes Écoles se réservent le droit d'appliquer des sanctions au/à la candidat·e :

- 1. La communication avec d'autres personnes au cours des tests est considérée comme une fraude et constitue un échec comptabilisé aux tests de régulation.
- 2. L'utilisation de ressources extérieures ou de matériel autre qu'une feuille de brouillon et un stylo est considérée comme une fraude et constitue un échec comptabilisé aux tests de régulation.
- 3. Au cours des tests, les moments d'absence non signalés au support technique seront considérés comme une tentative de fraude et constituent un échec comptabilisé.

Surveillance des tests

Au cours de la procédure de tests, un système de surveillance par enregistrement de <u>trois flux</u> <u>d'informations</u> est mis en place. L'enregistrement concerne : les activités de l'écran, l'enregistrement audio et l'enregistrement vidéo au travers de l'ordinateur.

Les données ainsi collectées sont conservées sur un espace sécurisé à accès limité. Dans un but de détection des fraudes, une vérification de l'identité des candidat·es relevée par le système de proctoring ainsi qu'un visionnage des enregistrements seront effectués a posteriori par des personnes habilitées. En cas de soupçons de fraude ou de contestation, des visionnages supplémentaires des enregistrements pourront également être effectués par les personnes habilitées. Ces données seront

² Cette durée s'applique uniquement aux personnes n'ayant pas d'aménagement de temps accordé pour la passation des tests de régulation.

³ Pour les personnes au bénéfice d'un aménagement de temps (tiers-temps supplémentaire), le chronomètre sera automatiquement calibré à 40 minutes par section de tests.



intégralement supprimées à l'expiration du délai de réclamation ou, en cas de contestation, lorsque la décision litigieuse sera devenue définitive.

Les informations concernant la récolte, l'utilisation et le stockage des données sont présentées dans le plan de gestion des données consultable sur la page web de la régulation : https://www.hes-so.ch/procedure-de-regulation-2026

Langue de passation des tests

Il est possible de passer les tests en allemand <u>exclusivement</u> si vous êtes inscrit·e à l'une ou plusieurs des filières suivantes : Bachelor en Physiothérapie à la HES-SO Valais-Wallis et/ou Bachelor en Ostéopathie à la Haute école de santé Fribourg (sauf si vous êtes inscrit·es à la cohorte francophone de la filière ostéopathie).

Si vous êtes inscrit·e à une autre filière, les tests ne peuvent être passés qu'en français. En cas de candidature multiple (inscription à plusieurs filières), les tests devront être passés en français hormis une double candidature aux deux filières précitées.

Demande d'aménagement

La HES-SO promeut l'égalité des chances à la fois en termes d'accessibilité et durant la formation. A ce titre, des mesures d'aménagement <u>pourraient</u> être octroyées aux personnes ayant des besoins spécifiques. Ces mesures ne constituent pas un avantage mais bien des mesures de compensation. Afin de garantir l'analyse du besoin, il appartient aux candidat.es de s'annoncer auprès de la Haute école d'inscription. Les candidat·es sont informé·es de la possibilité de faire une demande pour la passation de la régulation dans les formulaires d'inscriptions.

Une demande d'aménagement de passation peut être déposée auprès de la haute école d'inscription accompagnée d'un certificat médical. Elle fera l'objet d'une décision qui vous sera communiquée. Il est de votre responsabilité d'annoncer et de transmettre votre justificatif jusqu'au 28 février 2026 au service d'admission de la haute école d'inscription. Les tests ne nécessitent aucun recours à l'écriture sur papier. L'utilisation d'un brouillon est toutefois autorisée (cf. Règles de passation des tests cidessus).

Résultats et classement

Chaque candidat·e obtient un score par test. Chaque score est calculé selon le nombre de réponses justes. Un score global (moyenne des scores à chaque test) est ensuite calculé. En cas d'inscriptions simultanées dans plusieurs filières du Domaine Santé, vous ne passerez <u>qu'une seule fois</u> les tests de régulation. Vous serez classé·e en fonction de votre score global. Les personnes inscrites de manière simultanée dans des filières des Domaines Santé et Travail Social devront passer <u>deux tests</u> de régulation. Ceux-ci étant spécifiques à chaque domaine.

Les tests soumis aux candidat·es sont des tests adaptatifs. Le niveau de difficulté des questions varie selon les réponses données. Concrètement, plus vous répondez correctement et plus le niveau des questions augmente. Les scores des différents tests sont calculés en fonction du niveau des questions ayant été présentées. Cette fonctionnalité adaptative des tests permet de démontrer le niveau de compétences du/de la candidat·e le plus proche de la réalité tout en restant comparable statistiquement car elle est basée sur le même algorithme pour tous les tests.

Les exemples de questions qui vous sont présentés sur la page web de la régulation sont de différents niveaux. Il est important de préciser qu'il est possible que vous soyez confronté à des questions présentant un niveau plus ou moins élevé par rapport à ces exemples. Cela dépendra du nombre de réponses justes que vous donnerez.



Des classements sont établis pour la filière⁴ et pour chaque haute école⁵. Cela signifie qu'un·e candidat·e aura un classement pour chaque filière à laquelle il-elle s'est inscrit·e. Les hautes écoles attribuent les places de formation aux candidat·es en fonction de leur classement jusqu'à concurrence des places de formation disponibles pour la filière/haute école.

Communication des résultats aux tests

Vous serez informé e de vos résultats par un courrier de la haute école dans laquelle vous avez déposé votre dossier d'admission, dans la 2ème moitié du mois de mai 2026.

Deux situations peuvent se présenter :

A. Vous êtes admis·e dans une ou plusieurs filières.

Veuillez noter que l'attestation d'admission délivrée à la suite de la procédure de régulation n'est valable **que pour la rentrée académique de l'année d'émission**. Si vous renoncez à entrer en formation, vous devrez repasser les tests de régulation.

Vous devrez <u>confirmer à la haute école</u>, dans les délais fixés qui vous seront communiqués par celle-ci, votre intention de débuter la formation dans la filière dans laquelle vous êtes admis·e.

Dès la levée des réserves éventuelles, vous recevrez une attestation d'admission délivrée par la haute école dans laquelle vous êtes admis·e.

Dans le cas d'inscriptions multiples et d'admission dans plusieurs filières, vous serez tenu·e d'informer dans les meilleurs délais <u>toutes les hautes écoles</u> concernées de votre choix final : celle dans laquelle vous allez débuter votre formation et celle(s) dans laquelle/lesquelles vous laissez une place disponible. Ces clarifications vont permettre de contacter rapidement les candidat·es suivant·es pour les places de formation laissées vacantes.

B. Votre classement ne vous permet pas d'accéder à la filière souhaitée.

Vous pourrez vous présenter <u>une</u> nouvelle fois à la procédure de régulation, mais deux fois au maximum par filière.

Spécifiquement pour le Bachelor de Sage-femme : la possibilité de se présenter deux fois est valable pour l'ensemble des voies initiale et seconde.

Vous aurez également la possibilité de suivre une formation Bachelor en Soins infirmiers ou une formation Bachelor en Technique en radiologie médicale, qui ne sont pas régulées. Vous trouverez davantage d'informations sur les sites des hautes écoles de la HES-SO⁶.

Dans tous les cas

Gardez à l'esprit que si vous n'êtes pas retenu·e, cela ne signifie pas que vous n'êtes pas motivé·e ou que vous n'êtes pas capable de vous former dans la profession de votre choix, mais que d'autres candidat·es ont obtenu de meilleurs résultats aux tests. En cas de désistement d'un·e candidat·e sélectionné·e ou de non-confirmation de son inscription dans les délais prescrits, la place de formation restée vacante est réattribuée en fonction de l'ordre de classement.

⁴ BSc en Ergothérapie, BSc en Nutrition et diététique, BSc en Ostéopathie, BSc en Physiothérapie, BSc de Sage-femme

⁵ <u>Haute école de santé Fribourg - HEdS-FR, Haute école de santé de Genève (HEdS - Genève), HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé - HEdS, HESAV - Haute Ecole de Santé Vaud, - HETSL, Haute Ecole Arc Santé (HE-Arc Santé)</u>

^{6 &}lt;u>Haute École Arc Santé – HE-Arc Santé</u>, <u>Haute école de santé Fribourg - HEdS-FR</u>, <u>Haute école de santé de Genève</u> (<u>HEdS - Genève</u>), <u>HES-SO Valais-Wallis – Haute Ecole de Santé – HEdS</u>, <u>HESAV - Haute Ecole de Santé Vaud</u>, <u>La Source. Institut et Haute École de la Santé</u>



Désistement ou non-respect des délais

Si vous <u>ne confirmez pas</u> votre intention de débuter la formation ou ne complétez pas votre dossier d'admission dans les délais prescrits, votre place de formation est libérée. La procédure de régulation est alors comptabilisée dans le nombre de présentations possibles (deux fois au maximum par filière du Domaine Santé).

Si vous êtes sélectionné·e et que vous vous désistez, votre place de formation est considérée vacante. La procédure de régulation est également comptabilisée dans le nombre de présentations possibles. Les places vacantes sont réattribuées aux candidat·es non retenu·es, dans l'ordre du classement.

Tableau de rappel des dates importantes

Dates importantes	Etapes
28 février 2026 (au plus tard)	En cas de besoin, vous pouvez transmettre une demande d'aménagement auprès de la Haute Ecole dans laquelle vous vous êtes inscrit·e.
20 mars 2026	Vous recevrez votre convocation aux tests mentionnant votre date et votre horaire de passage par courrier postal et par courriel.
7 au 17 avril 2026	Période de passation des tests.
2 ^{ème} moitié du mois de mai 2026	Période de transmission des résultats pour les filières du domaine de la Santé.

Préparation aux tests

La procédure de régulation est composée de quatre tests. Les tests de raisonnements abstrait et spatial contiennent 15 questions chacun, le test de pensée critique (Watson GlaserIII) contient 20 questions et la partie concernant les styles professionnels est composée de 91 questions. Vous trouverez des exemples de questions pour chacun d'entre eux sur la page web de la HES-SO dédiée à la régulation. Des exemples d'entraînement seront également proposés au début de passation de chaque test afin que vous puissiez vous exercer et comprendre la consigne donnée.

Le raisonnement abstrait :

L'épreuve de raisonnement abstrait est une mesure non-verbale de la capacité inductive qui permet d'identifier des relations et des patterns parmi un ensemble d'informations. Les questions du test sont composées de formes géométriques universelles dans une présentation matricielle ou en série. Ces matrices ou séries sont incomplètes et il s'agit de les compléter en comprenant les règles qui soustendent lesdites matrices ou séries. Il met en avant la capacité à résoudre des problèmes de manière efficace face à des situations nouvelles et indépendantes de toute connaissance acquise.

Le raisonnement spatial :

L'épreuve de raisonnement spatial évalue le traitement visuo-spatial. Il fait référence à la capacité à interpréter et à manipuler des informations visuelles dans l'espace. Cela inclut la perception visuelle, la compréhension des relations spatiales entre les objets, la reconnaissance des formes, la localisation des objets dans l'environnement et la capacité à naviguer mentalement dans l'espace. La représentation dans l'espace sera testée par le biais de rotations sur différents axes nécessitant la projection mentale de la forme, tant en deux qu'en trois dimensions. Ce test fait appel à l'imagerie mentale pour résoudre des problèmes.



La pensée critique :

Les aptitudes à la pensée critique sont évaluées avec un test spécifique : le Watson-Glaser III. La pensée critique est un ensemble de capacités cognitives et de savoir-faire. Elle est définie comme la capacité à prendre des décisions réfléchies et logiques en analysant une situation ou un problème sous plusieurs angles en séparant les faits des opinions, des préjugés et des biais. Entraîner notre jugement critique nous permet de lutter contre certains biais de pensée (comme le biais de confirmation). La pensée critique peut être travaillée et développée avec un outil spécifiquement adapté, le Watson-Glaser III, qui permet d'en évaluer les différentes composantes et de proposer un guide de développement individuel.

Les sept styles professionnels :

La régulation des admissions du Domaine Santé comprend un test permettant d'évaluer sept styles professionnels choisis comme les plus importants par des expert·es du domaine de la HES-SO. Les séries de questions sélectionnées pour ce test sont constituées d'items en lien avec les thématiques suivantes : l'intérêt pour autrui, la coopération, l'intégrité, la fiabilité, le contrôle de soi, la persévérance et l'adaptabilité.

Exemples de tests

Il est important de préciser qu'aucune préparation spécifique n'est requise. Les tests de régulation évaluent vos aptitudes, et non votre niveau de connaissances. Toutefois, il peut être utile de se familiariser avec la typologie de questions que vous allez rencontrer afin de mieux appréhender les tests. Vous trouverez une multitude d'exemples en ligne, dont un exemple sur la page web de la HES-SO dédiée à la régulation : https://www.hes-so.ch/procedure-de-regulation-2026

Vous pouvez, si vous le souhaitez, consulter de la littérature concernant ces types de tests. La batterie de tests utilisée pour la procédure de régulation est fournie par notre prestataire Pearson TalentLens. Vous trouverez, en fin de document, une liste non-exhaustive de <u>références bibliographiques</u> qui soustendent la création, l'utilisation et la validité de ces tests.

Un facteur de réussite est d'arriver reposé·e aux tests : dormez, organisez votre place de travail, préparez et contrôlez votre matériel et prévenez votre entourage afin de ne pas être dérangé·e durant la passation.



Foire Aux Questions

La page web dédiée aux tests de régulation que vous pouvez rejoindre à l'adresse suivante : https://www.hes-so.ch/procedure-de-regulation-2026 vous permet de consulter une Foire Aux Questions (FAQ) relative à la passation des tests de régulation.

Vous trouverez ci-dessous les questions spécifiques aux domaines Santé

1. J'ai plus de 25 ans et je n'ai pas le titre requis pour l'accès à un bachelor du domaine Santé. Est-ce que l'admission sur dossier me permet d'entrer dans une filière régulée sans passer par la procédure de régulation ?

Non. L'admission sur dossier recouvre l'ensemble de la procédure d'admission pour les personnes qui ne disposent pas du titre requis pour l'admission. Le/la candidat·e doit remplir toutes les conditions requises pour une admission ordinaire sauf la présentation du titre d'accès. Cette dernière est remplacée par l'élaboration d'un portfolio qui doit permettre de reconnaître que votre expérience et vos formations vous ont doté d'un niveau de culture générale équivalent à celui de la maturité professionnelle santé-social. Les autres éléments de la procédure d'admission sont les mêmes que pour les autres candidat·es y compris la procédure de régulation.

2. Je suis actuellement inscrit·e en modules complémentaires santé. Comment les résultats des modules complémentaires sont-ils pris en compte dans la procédure de régulation ?

Les résultats des modules complémentaires ne sont pas pris en compte dans la procédure de régulation, mais ces modules doivent être validés pour pouvoir entrer en formation. Compte tenu du fait que tous les candidat·es soumis·es à la procédure de régulation ne sont pas dans l'obligation de réaliser les modules complémentaires, il n'est pas possible de prendre en compte les résultats de cette année de formation dans la sélection, par équité entre les candidat·es.

3. L'accès aux études de physiothérapie, sage-femme, nutrition et diététique et ergothérapie est-il limité dans d'autres pays ?

Les règles appliquées par les hautes écoles étrangères varient d'un pays à l'autre. Dès lors, si vous avez le projet de tenter une inscription dans un autre pays, renseignez-vous au préalable.

4. Si je n'ai pas pu me présenter à la date fixée, cette candidature est-elle comptabilisée dans le total des deux possibilités que j'ai de passer les tests de régulation ?

En cas d'absence à la procédure de régulation, il est nécessaire d'avertir dans les plus brefs délais la haute école dans laquelle vous avez déposé votre dossier de candidature et de présenter un document officiel permettant de justifier votre absence.

En l'absence d'un tel justificatif dans les trois jours suivant la passation fixée, la candidature sera comptabilisée. S'il s'agit de la 1ère candidature, il vous restera encore une possibilité de vous présenter à la procédure de régulation. S'il s'agit de la 2ème candidature, vous aurez épuisé votre droit à vous présenter à la procédure.

5. J'ai participé à une régulation et n'ai pas été sélectionné·e. Puis-je me présenter une nouvelle fois ?

La possibilité de se présenter aux tests de régulation est limitée à deux fois par filière. Après deux essais infructueux dans une même filière, vous pouvez vous représenter à la procédure de régulation moyennant un délai d'attente de 5 ans. Vous aurez alors à nouveau la possibilité de vous présenter deux fois dans cette même filière.

6. Quelles études HES en santé puis-je faire si je ne suis pas admis·e dans une filière régulée ?

Les personnes refusées dans une filière régulée peuvent, la même année, entreprendre des études dans une filière où le nombre de places de formation n'est pas limité et dans la haute école de leur choix. C'est le cas actuellement des filières Bachelor en Soins infirmiers ou Bachelor en Technique en radiologie médicale.



Références bibliographiques

- Abrami, P. C., Bernard, R. M., Borokhovski, E., Waddington, D. I., Wade, C. A., & Persson, T. (2015). Strategies for teaching students to think critically: A meta-analysis. Review of Educational Research, 85(2), 275–314. https://doi.org/10.3102/0034654314551063
- Barrick, M. R., & Mount, M. K. (1991). The big five personality dimensions and job performance: A metaanalysis. Personnel Psychology, 44, 1–26.
- Bentz, V. J. (1985). A view from the top: A 30-year perspective of research devoted to the discovery, description, and prediction of executive behavior. Paper presented at the annual meeting of the American Psychological Association, Los Angeles.
- Borman, W. C., Kubisiak, U. C., & Schneider, R. J. (1999). Work styles. In N. G. Peterson, M. D. Mumford, W. C. Borman, P. R. Jeanneret, & E. A. Fleishman (Eds.), An occupational information system for the 21st century: The development of O*NET (pp. 213–226). Washington, DC: American Psychological Association
- Dewey, J. (1910/2004). Comment nous pensons [« How we Think, 1910 »]. Paris : Les Empêcheurs de penser en rond. https://archive.org/details/commentnouspenso0000dewe
- Gentner, D. & Maravilla, F. (2018). Analogical reasoning. In L. J. Ball & V. A. Thompson (Eds.). *International Handbook of Thinking & Reasoning*. Psychology Press, 186-203.
- Hogan, R. (1991). Personality and personality measurement. In M. D. Dunnette and L. M. Hough (Eds.), Handbook of industrial and organizational psychology: Vol. 2 (2nd ed., pp. 873–919). Palo Alto, CA: Consulting Psychologists Press.
- Hunt, E., & Madhyastha, T. M. (2012). Cognitive demands of the workplace. *Journal of Neuroscience, Psychology, and Economics*, *5*(1), 18–37. https://doi.org/10.1037/a0026177
- Meagher, D. (2017). Understanding analogies: The analogy item format and the Miller Analogies Test. Pearson.
- Peters E, Shoots-Reinhard B, Tompkins MK, Schley D, Meilleur L, Sinayev A, et al. (2017) Improving numeracy through values affirmation enhances decision and STEM outcomes. *PLoS ONE 12*(7): e0180674. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0180674
- Schneider, W. J. & McGrew, K. S. (2018). The Cattell-Horn-Carroll theory of cognitive abilities. In D. P. Flanagan & E. M. McDonough (Eds.), *Contemporary intellectual assessment: Theories, tests, and issues*. Guilford Press.
- Zhang, X., Räsänen, P., Koponen, T. K., Aunola, K., Lerkkanen, M., & Nurmi, J. (2017). Knowing, applying, and reasoning about arithmetic: Roles of domain-general and numerical skills in multiple domains of arithmetic learning. *Developmental Psychology*, *53*(12), 2304-2318. https://doi:10.1037/dev0000432